# Mairie des 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> Arrondissements Ville de Marseille

13, Square Sidi Brahim - 13005 Marseille

**OBJET:** APPEL À CANDIDATURES

« Résidence de création musicale » à l'Espace Musical Hypérion
 Du Mardi 02 avril au Samedi 06 avril 2024 inclus

### OU

« Résidence de création scénique » à l'Espace Musical Hypérion
 Du Lundi 18 novembre au Vendredi 22 novembre 2024 inclus

## 1 seul Appel à candidatures = 2 lauréats désignés

- 1 lauréat sera positionné sur la Résidence du mois d'avril 2024,
- l'autre lauréat sera positionné sur la Résidence du mois de novembre 2024.

Lors du dépôt du dossier en ligne, les candidats pourront choisir de se positionner, ou non, sur une période précise (Mois d'avril 2024 – Mois de novembre 2024 - Indifférent)

Date limite de réponse à l'appel à candidatures : le 29 février 2024

Date prévisionnelle d'information de la décision : le 11 mars 2024







### 1 - PRÉSENTATION

La Mairie des 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> arrondissements et la Ville de Marseille sont engagées dans une politique de soutien et de valorisation de la création artistique. Dans ce contexte, la Mairie des 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> arrondissements de Marseille souhaite mettre à disposition son espace de travail, l'Espace Musical HYPERION – 2bis, avenue du Maréchal FOCH - 13004 Marseille, afin d'accueillir pour une création, un(e) musicien(ne) ou un groupe de musiciens(nes) dans le cadre d'une résidence.

Par ses infrastructures (espace scénique et locaux de répétition), l'Espace Musical HYPERION constitue un espace privilégié pour stimuler et encourager la création musicale locale. (cf. profil technique du lieu annexé à ce document).

### 2 – DURÉE DE LA RÉSIDENCE

La durée de la résidence est de 5 jours, sur une période allant de 9h00 à 19h30 et 20h00 fermeture du site.

• Du Mardi 02 avril au Samedi\* 06 avril 2024 inclus une « résidence de création musicale (une attention particulière sera portée aux créations en cours n'ayant pas encore été présentées)

### OU

 Du Lundi 18 novembre au Vendredi 22 novembre 2024 inclus une « résidence de création scénique » (une attention particulière sera portée aux dossiers d'artistes jeunes et émergents avec peu d'expérience scénique ou aux premières présentations de créations originales)

Le personnel Hypérion sera présent pendant les heures d'ouverture au public de l'établissement (du lundi au vendredi, de 8H30 à 20H00 fermeture). Hors ces jours et horaires, le personnel Hypérion ne sera pas présent, les clés du bâtiment seront alors remises au groupe accueilli.

\*Exceptionnellement, un ingénieur son sera présent sur site ce jour-ci.

### 3 - CONDITIONS FINANCIÈRES

La rémunération est de 1 000,00 Euros pour la résidence du mois d'avril 2024 et de 1 000,00 Euros pour la résidence du mois de novembre 2024, quel que soit l'effectif du groupe, incluant le personnel technique.

La Mairie des 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> arrondissements ne prendra pas à sa charge les éventuels frais de transport, de restauration et d'hébergement complémentaires.

Selon les règles de la comptabilité publique, la Mairie des 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> arrondissements s'engage ainsi à verser au lauréat sur présentation d'une FACTURE, la somme totale de 1 000,00 euros TTC (MILLE EUROS) correspondant :

- aux temps de création et de recherche,
- à la création artistique,
- au(x) spectacle(s) de sortie de résidence (c.f 5.1),
- au versement de droits d'auteur dans le cas d'exploitation d'œuvres pendant la restitution de la résidence. Ce montant est plafonné.

L'UTILISATEUR devra créer un compte CHORUS PRO où il pourra déposer la FACTURE après le service fait. Un numéro de bon de commande lui sera transmit en amont.

### 4 – CONDITIONS TECHNIQUES

La Mairie des 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> arrondissements met à disposition du/de la musicien(e) ou du groupe de musiciens(nes) accueilli(e)s un régisseur d'accueil présent sur site aux jours et horaires mentionnés dans l'article 2. La Mairie s'engage à faire participer son ingénieur son entre 9h et 17h les jours de résidence.

Profil technique du lieu : c.f Annexe de l'appel à candidatures.

### 5 - OBLIGATIONS

### 5.1 - Sortie de résidence

Le/la musicien(e) ou groupe de musiciens(nes) seront invité(e)s à proposer une sortie de résidence gratuite et ouverte à tous, ou si le spectacle traite d'un thème spécifique, au public visé.

Cette représentation pourra être différée par rapport à la période de résidence proprement dite en fonction de l'avancée du processus de création.

### 6 - DÉTAIL DE l'APPEL A CANDIDATURES

### 6.1 – Les structures éligibles

Cette résidence est dédiée à la création musicale, de ce fait :

Sont éligibles à cette résidence tous projets de création dans le domaine du spectacle vivant soutenus par une organisation professionnelle, c'est-à-dire structurée en tant que personne morale (associations, collectifs, etc.) et détentrice à minima de la licence n°2 d'entrepreneur du spectacle.

### 6.2 – Modalité de sélection des projets

Afin de garantir la transparence des choix des projets bénéficiant du soutien de la Mairie des 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> arrondissements, celle-ci a choisi de mettre en place un comité consultatif d'experts. Ce comité examine et sélectionne les demandes de résidence.

Date prévisionnelle d'information de la décision de la commission : entre le 11 et le 15 mars 2024

### 6.3 – Critères de choix

Les dossiers incomplets au regard des pièces justificatives demandées au format pdf, et incompatibles avec les conditions techniques et d'accueil de l'Espace Musical HYPERION (dimensions du plateau, respect de la sécurité des lieux) ne seront pas analysés (c.f 6.4).

Les candidatures seront examinées par le comité de sélection qui analysera les dossiers en fonction des points de vigilance suivants :

- L'intérêt artistique du projet ;
- La faisabilité financière et technique de la résidence ;
- La cohérence de la construction du budget global de la production ;
- Le rayonnement du projet, en particulier en matière de diffusion ;

• La pertinence du choix de l'Espace Musical HYPERION pour le projet.

Les candidatures intégrant une démarche éco-responsable (considérations en faveur de l'environnement) ainsi qu'une attention spécifique à la mixité des équipes et des auteurs et autrices seront favorisées.

Par ailleurs, la Mairie des 4ème et 5ème arrondissements porte une attention particulière aux structures émergentes (première création d'album, création d'une première tournée, etc.).

### 6.4 - Constitution du dossier artistique (pièces justificatives à fournir au format pdf)

# ATTENTION, pour que votre dossier soit recevable et analysé, vous devez impérativement envoyer un « Dossier Artistique » de 15 pages maximum au format PDF qui devra contenir les éléments suivants :

- Note d'intention artistique;
- Dossier artistique de la création ;
- Lettre de motivation pour l'obtention de la résidence ;
- Présentation du Budget de la Résidence (Comment va être répartie la somme de 1 000,00 euros ?);
- Présentation de la structure et rapport d'activité de l'année N 1;
- CV, biographies de l'équipe artistique (et techniciens) ;
- Futurs projets suite à la résidence ;
- Kit de presse;
- Support média (à voir et/ou à écouter);
- Attestation d'assurance Responsabilité Civile en cours de validité à la date de l'occupation de l'Espace Musical HYPERION;
- Tout document complémentaire qui semble pertinent de porter à la connaissance du Comité.

### 6.5 - Constitution du dossier administratif (pièces justificatives à fournir au format pdf)

Par ailleurs, en fonction de la raison sociale de la structure, les pièces administratives mentionnées dans le tableau ci-après doivent également nous être communiquées au format PDF.

Documents à fournir en fonction de la raison sociale de la structure			
Associations	Sociétés		
<ul> <li>Document INSEE avec N° SIRET et code APE</li> <li>Récépissé de la Préfecture</li> </ul>	Extrait Kbis ou Document INSEE avec N°     SIRET et code APE		
Extrait Journal Officiel (avec date de parution)	<ul> <li>RIB (avec entête de banque) à l'adresse exacte de l'avis Insee ou kbis et correspondant à l'adresse de la société et</li> </ul>		
<ul> <li>RIB (avec entête de banque) à l'adresse exacte de l'avis Insee et et de celle de l'association figurant sur les autres</li> </ul>	figurant sur les autres documents fournis		

### documents fournis

- Attestation d'assurance Responsabilité Civile en cours de validité à la date d'occupation du Hangart,
- Attestation d'assurance Responsabilité Civile en cours de validité à la date d'occupation du Hangart

### 6.6 - Modalités de dépôt des dossiers de candidature

Par mail aux adresses suivantes : <u>msaintgirons@marseille.fr</u> ; <u>albeaulieu@marseille.fr</u> ; <u>nhoareau@marseille.fr</u>

OU

En mains propres (contre reçu) ou par courrier à l'adresse suivante : Mairie des 4ème et 5ème arrondissements de la Ville de Marseille (13 square Sidi-Brahim, 13005 Marseille).

L'enveloppe devra porter la mention « Réponse à l'appel à candidatures - Résidence de création musicale à l'Espace Musical HYPERION ».

### Date limite de réception des dossiers : le 29 février 2024

La date butoir doit être scrupuleusement respectée. En effet, par souci d'égalité, aucun dossier communiqué hors délai ne sera accepté.

Il est à noter qu'aucun motif de retard ne sera pris en compte et que les dossiers incomplets ne seront pas examinés.

Renseignements: 04 91 14 60 08 / 04 91 14 60 12 / 04 91 14 59 97

### 7 - CONVENTION

Une convention de mise à disposition de locaux sera signée entre la Mairie des 4ème et 5ème Arrondissements et le résident.

En cas de report ou d'annulation, la convention se trouverait suspendue ou annulée de plein droit et sans indemnité d'aucune sorte, dans tous les cas reconnus de force majeure conformément à l'article 1218 du Code Civil.

### 8 - COMMUNICATION

Lors de l'accueil en résidence, la Mairie des 4ème et 5ème Arrondissements se réserve le droit de prendre des photos pendant les répétitions, de filmer des courtes séquences de moins de trois minutes pour une diffusion sur les réseaux sociaux, sur le site de la Mairie des 4ème et 5ème Arrondissements à des fins de communication non commerciales.

Le résident s'engage à respecter la charte graphique de la Mairie des 4ème et 5ème Arrondissements de Marseille et faire apparaître les logotypes de l'Espace Musical HYPERION et de la Mairie sur toutes les éditions et publications relatives au spectacle créé lors de la résidence.

## ANNEXE

### Profil Technique de l'Espace Musical Hypérion

• Adresse postale : 2Bis Av. du Maréchal Foch, 13004 Marseille

• **Téléphone**: 04 91 49 27 88

• **Régisseur** : Jean-Pierre Isnard / <u>jisnard@marseille.fr</u>

--> (disponible pour toute demande de renseignement technique sur la structure)

### **IMPORTANT – Conditions Techniques**

- L'Espace Musical Hypérion ne dispose pas de place de parking réservée, le stationnement et la manutention du matériel peuvent s'avérer difficile.
- L'Espace Musical Hypérion ne possède pas d'accès PMR.
- Le/la musicien(e) ou groupe de musiciens(nes) devra s'assurer de la faisabilité de la résidence au sein de l'Espace Musical Hypérion en fonction des éléments techniques communiqués.
- Le/la musicien(e) ou groupe de musiciens(nes) déclare connaître et accepter les caractéristiques techniques de l'Espace Musical Hypérion.

Jauge: 100 personnes assises OU 150 personnes debout

### Spécificités techniques

- Patch analogique en 24 pistes
- Système de diffusion Yamaha DZR15
- 6 Retours de scène Yamaha DZR10
- Console QSC PRO 30
- 6 Circuits de retours indépendants
- Vidéo Projecteur Beng + écran

(attention l'écran se situe en devant de scène et non en fond de scène)

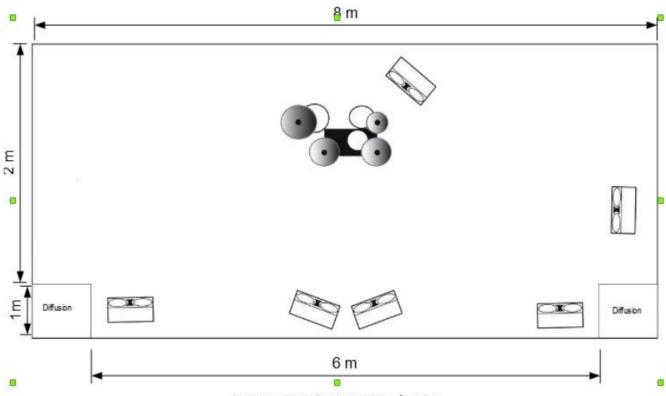
### Backline à disposition

Marques	Modèle	Quantité
Fender	Champion 100	2
	Rumble 100	1
Trace Eliote	1215	1
Yahama	Batterie Bircth Custo	1
	Clavier PSR2	1
	Drum Bircth Custom	1

(Fûts:12"/13"/16"/22", Snare Yamaha Steel Shell, Cymbales MEINL hi-hat + 1 crash +1 ride)

Marques	Modèle	Quantité
	MICROS	
shure	Beta 52	1
	sm57	4
	sm58	4
Sennheiser	906 Blackfire	2
	MD421	2 2 1 2
	MZQ421	1
	HF EW300	2
Audix	D6	1
AKC	toms D440	2
AKG	c414	3
	C414	1
SAMSON	over head	2
	D.I	
D.I Radial	J48 mono	1
	Trim Two passives	1 2 2 2
	Pro D.I passive	2
D.I SCV	D12MK2	2
	STAND	
Pieds	Grand	6-8
Pieds	Petit Pied	1
Pinces	Snare/toms	4
	S. I.a. S. I.a.	
	DIVERS	
Tapis	Batterie	1
Support	Tablette	1 1 2
Pupitres		2

# Fiche technique salle de concert



Hauteur de plafond sous la scène 2m.